

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 30 07 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le trente juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
de LAURENS Vincent	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène			E	Sylvie FEREMANS
DESPORTES Jean-Pierre		A		
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann	P			
LE CLANCHE Fanny			E	Sylvain CANARD
MICHEL Cassandre			E	Martine BLANCHARD
SOLVE Sébastien			E	Alain NEUVILLE
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
LECLERC Romain	P			
SELLEM Chantal			E	Véronique MONIER
DAIRIN Delphine	P			

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 11 puis 12

Nombre de conseillers votants : 16

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- Création et suppression de postes
- Détermination d'un taux de promotion au tableau d'avancement de grade
- Adhésion au service de Santé au travail du CDG14
- Attribution de marché et autorisation de signature de marché pour les travaux de voirie 2025

Informations diverses,

Questions diverses.

Compte-rendu du conseil du 24 juin 2025

Le compte-rendu n'a pas été diffusé

Création et suppression de postes

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 Avril 2025,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'Adjoint Animation en raison des besoins de service pour exercer les fonctions d'animateur scolaire et la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe en raison d'un avancement de grade,

- **POUR LES AGENTS NON TITULAIRES**

- **La création de 2** emplois d'Adjoint Animation, permanent à temps non complet à raison de 29/35^{ème} et 23,70/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2025,

Filière : C, Cadre d'emploi : Adjoints d'Animation,

Grade : Adjoint Animation :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 3

- **POUR LES FONCTIONNAIRES**

- **La création de 1** emploi de Rédacteur Principal 2^{ème} Classe, permanent à temps non complet à raison de 21/35^{ème}

- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2025,

Filière : B, Cadre d'emploi : Rédacteur,

Grade : Rédacteur Principal 2^{ème} Classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

- **La suppression de 1** emploi de Rédacteur permanent à temps non complet à raison de 21/35^{ème},

- **La création de 1** emploi d'Adjoint Technique, permanent à temps non complet à raison de 22,46/35^{ème}

- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2025,

Filière : C, Cadre d'emploi : Technique,

Grade : Adjoint Technique

- ancien effectif : 10
- nouvel effectif : 10

- **La suppression de 1** emploi d'Adjoint Technique permanent à temps non complet à raison de 15,36/35^{ème},

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois, ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 16

Détermination d'un taux de promotion au tableau d'avancement de grade

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Elle propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 21 Mars 2024.

Dans ces conditions, le tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être complété de la façon suivante :

CATÉGORIE : B		
FILIÈRES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Accord du Conseil à l'unanimité			
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0
		Nb de voix POUR :	16

Adhésion au service de Santé au travail du CDG14

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé de leurs agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Centre de Gestion du Calvados a créé, par délibération du 10 juillet 2024, un service de santé au travail à destination des collectivités et établissements affiliés. Le Centre de Gestion du Calvados propose désormais une nouvelle offre de service complète, regroupant autour de la médecine préventive, une équipe pluridisciplinaire composée d'un conseiller en prévention des risques, d'un ergonome, de deux psychologues du travail vacataires et d'une référente handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe pluridisciplinaire, déjà existante, exerce une mission de conseil de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences,

Considérant que la collectivité ne dispose pas ou plus au 1er janvier 2025 de conventionnement avec un service de médecine de santé au travail,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L452-47, L.812-3 à L.812-5 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer, à compter du 1er janvier 2026, à la convention du service Santé au travail du Centre de Gestion du Calvados
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion du Calvados ci-annexée,
- dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget.

Accord du Conseil à l'unanimité			
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0
		Nb de voix POUR :	16

Attribution de marché et autorisation de signature de marché pour les travaux de voirie 2025

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal la programmation des travaux des chemins pour 2025 :

- Fiche Englesqueville - Léaupartie ;
- Fiche Englesqueville - Champ Sombre - Zone 1 ;
- Fiche Englesqueville - Champ Sombre - Zone 2 ;
- Fiche Englesqueville - zone de croisement ;
- Fiche Englesqueville - Champ Sombre Zone 3 ;
- Fiche Rue de la Rosière - Avec caniveau et grille EP ;
- Fiche Croix Beauvais – Bi couche.

En date du 22 octobre 2024, le conseil municipal a renouvelé son adhésion au service commun voirie et à un groupement de commandes de travaux de voirie, réseaux et clôtures par la délibération n° 57/2024.

L'étude établie par le service commun voirie de la Communauté d'Agglomération estime les travaux à 186 400 € HT.

Une consultation des entreprises a été lancée en date du 23 juin 2025 au 18 juillet 2025, en vue de l'attribution du marché.

Quatre entreprises sur cinq ont répondu dans les conditions réglementaires.

Suite à l'ouverture et à l'analyse des offres, opérée suivant les règles fixées dans le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE, pour un montant HT de 135 515.69 € HT est classée numéro un.

Ceci exposé, il vous est proposé le projet de délibération suivant :

Le conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ATTRIBUE le marché pour les travaux des chemins impasse du Champ Sombre, impasse de la Croix de Beauvais, route d'Englesqueville et rue de la Rosière à l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant de 135 515.69 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché ;

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 16

21h : arrivée d'un élu supplémentaire, qui porte le nombre de conseillers présents à 12

Informations diverses

Presbytère de Cambremer

Au printemps 2023, le Père Gros nous a fait part de son prochain départ à la retraite, ainsi que de son souhait de quitter le presbytère. Dans ce contexte, une visite des lieux a été organisée le 22 août 2023 en sa présence, en compagnie du bureau « Champ Libre », chargé de l'étude d'urbanisme dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD). L'objectif était d'évaluer la possibilité de rendre accessibles les chambres du deuxième étage pour y loger, ponctuellement, des animateurs du Centre de Loisirs, des jeunes sapeurs-pompiers de garde, ou encore de proposer un hébergement d'urgence. Le tout devait bien entendu se faire dans le respect des espaces occupés par la paroisse.

Cependant, malgré plusieurs échanges et sollicitations depuis 2023, le projet n'a pas connu d'avancée concrète. La commune a fait la demande d'un diagnostic énergétique en 2024.

Récemment, au début de l'été, un commerçant a exprimé le besoin de trouver un logement pour un apprenti en alternance à partir de septembre 2025. Cette nouvelle demande a été l'occasion de reprendre contact avec la paroisse. Plusieurs visites du presbytère ont alors été effectuées afin d'étudier les possibilités qui permettraient notamment l'accès aux chambres par une entrée séparée et indépendante des espaces occupés par la paroisse.

Dans le prolongement de ces démarches, le Père Poullain a souhaité rencontrer l'ensemble du Conseil Municipal en septembre. Il sera accompagné d'un membre de l'équipe d'animation de la communauté locale. Une date de rencontre va donc prochainement lui être proposée.

Autres informations diverses

- Un habitant du lotissement de Saint Laurent souhaite acquérir un chemin limitrophe de sa propriété :
Le conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cet habitant, ce chemin étant initialement prévu comme un accès à la parcelle adjacente, potentiellement constructible.
- Lotissement les Vergers de Cambremer : le conseil est en désaccord avec un investisseur qui projette de construire 9 logements sociaux sur 3 parcelles, ces parcelles se situant près de la route, elles impacteraient fortement l'esthétique globale du lotissement.
- Recensement 2026 :
Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026, des vacataires seront recrutés pour cette opération, nous devons prévoir une communication pour informer les habitants.
- Projet Faisabilité piste cyclable RD 50 : Copil/Cotech : Véronique Monnier, Monique Klaassen
- Projet Bibliothèque : exposé visuel des plans proposés à la suite des derniers échanges entre le Copil et les architectes. Des sondages vont avoir lieu début Août sous le bâtiment.
- Projet Les Perreaux : Le retour sur le permis de construire est prévu pour décembre (délais liés à l'aspect ERP)
- Voirie: impasse du Verdelet, une réunion va être organisée avec le service voirie et les différents riverains

Questions diverses

- Dominique demande si le CCAS peut être saisi, au sujet du logement d'une personne âgée, qui n'accepte presque plus d'aide. La tutelle et la famille sont prévenues des difficultés.
- Romain demande quelles sont les perspectives pour la boucherie, dont les gouttières et les toitures ne sont pas entretenues.